



MAIRIE DE MARSAIS

1, Grand' Rue

17700 MARSAIS

Tel : 05 46 51 00 45

Courriel : accueil@marsais.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier d'inscription pour votre (vos) enfant(s) à l'Accueil Périscolaire Municipal de Marsais pour l'année scolaire 2025/2026.

Chaque dossier comprend :

- 1 fiche de renseignements
- 1 fiche sanitaire de liaison par enfant
- Le règlement intérieur

Pour être inscrit à l'Accueil Périscolaire, chaque dossier doit être complet et doit contenir les documents suivants :

- La fiche de renseignements complétée et signée
- La fiche sanitaire complétée et signée
- Le coupon rempli et signé du règlement intérieur
- Une attestation d'**assurance extra-scolaire 2025/2026** au nom de l'enfant.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'accueil par mail à alshmarsais@gmail.com

Le directeur de l'accueil,
Nicolas SAUVIGNON

FICHE de RENSEIGNEMENTS

NOM et Prénom du 1er enfant : _____ Né(e) le : ____/____/____

NOM et Prénom du 2ème enfant : _____ Né(e) le : ____/____/____

NOM et Prénom du 3ème enfant : _____ Né(e) le : ____/____/____

Nom et Prénom du Responsable légal de l'enfant : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____

NOM et Prénom du Père : _____

Profession : _____ Employeur (adresse) : _____

Téléphone professionnel : ____/____/____/____/____

NOM et Prénom de la Mère : _____

Profession : _____ Employeur (adresse) : _____

Téléphone professionnel : ____/____/____/____/____

Situation des parents* :

Mariés - Séparés - Veuf(ve) - Divorcés - Célibataire - Concubinage - Pacsés

Allocations Familiales : N° _____ Caisse (adresse) : _____

Joindre une attestation CAF 17

L'un des parents dépend-il du régime général de la Sécurité Sociale ?* OUI - NON

Sécurité Sociale : N° _____ Caisse (adresse) : _____

(de la personne ayant l'enfant à charge)

Assurance :

Votre enfant est assuré* :
en responsabilité civile OUI - NON
en individuelle accident OUI - NON

Joindre une attestation de l'assurance de votre enfant

* Entourer la bonne mention

Adresse MAIL :

En cas d'accident grave, il est fait appel aux services d'urgence (SMUR, Pompiers).

Personnes à prévenir en cas d'accident :

Nom & Prénom : _____ Tél.: ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Nom & Prénom : _____ Tél.: ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Nom & Prénom : _____ Tél.: ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Médecin :

Nom & Prénom : _____ Tél.: ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Hôpital :

Nom : _____ Tél.: ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Personnes autorisées à prendre l'enfant

NOM	Prénom	Adresse	Téléphone

Autorisation de prise de photos ou de vidéos de votre enfant oui - non

Je m'engage à signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Je soussigné(e) _____ père, mère, tuteur de l'enfant

- autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (hospitalisation...)
- atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire de Marsais et m'engage à le respecter et à le faire respecter.

Fait à _____, le _____

Signature du responsable légal de l'enfant,

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MÉDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez :

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non
.....
.....
.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...
.....
.....
.....
.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
.....
TEL DOMICILE TEL TRAVAIL
TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
.....
TEL DOMICILE TEL TRAVAIL
TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :
Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

(Tranche d'âge : 2 ans $\frac{1}{2}$ - 12 ans)

Année scolaire 2025/2026

PRÉAMBULE :

La Commune de Marsais met à la disposition des parents d'élèves un service d'accueil, avant et après le temps scolaire, pour les enfants du Groupe Scolaire du Bois Hardy. Ce temps périscolaire doit être mis à profit pour favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant, dans un climat sécurisant qui en fasse un moment de plaisir.

Le Projet Pédagogique de l'accueil périscolaire est à votre disposition. Demandez-le au responsable.

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Pour être admis à l'accueil périscolaire, l'enfant doit y être inscrit.

Article Premier : Chaque enfant fait l'objet d'un dossier qui doit obligatoirement comporter :

- Une fiche de renseignements,
- Une fiche sanitaire,
- Une attestation responsabilité civile **extra-scolaire**,
- Un certificat médical en cas de problème de santé particulier

II - FONCTIONNEMENT :

Article 2 : L'accueil périscolaire est ouvert :

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi des périodes scolaires de **7h30 à 8h40** et de **16h20 à 18h45**

Il a lieu dans les locaux du groupe scolaire du Bois Hardy.

Article 3 : Les temps pris en compte pour la facturation sont :

* 7h30 - 8h00 = $\frac{1}{2}$ h facturée ; 8h00 - 8h30 = $\frac{1}{2}$ h facturée ; 8h30 - 8h40 = $\frac{1}{2}$ h facturée
 * 16h20 - 17h00 = $\frac{1}{2}$ h facturée ; 17h00 - 17h30 = $\frac{1}{2}$ h facturée ; 17h30 - 18h00 = $\frac{1}{2}$ h facturée ;
 18h00 - 18h30 = $\frac{1}{2}$ h facturée ; 18h30 - 18h45 = $\frac{1}{2}$ h facturée.

Toute $\frac{1}{2}$ h commencée est facturée.

Pour les enfants restant à la garderie du soir, un goûter est fourni par l'accueil.

Article 4 : Par délibération n° DCM 2024-28 en date du 11 Juillet 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants :

	TARIF par enfant inscrit (en €)
	$\frac{1}{2}$ h de garde
Allocataires CAF et MSA avec QF $\leq$ 950	0,75
Régime Général, Allocataires CAF et MSA avec QF $\geq$ 951	0,85
Autres Régimes	0,90

L'accueil ferme ses portes à 18h45 : **tout retard fait l'objet d'un supplément de 10 € par $\frac{1}{4}$ heure supplémentaire.** En cas de problème des parents, prévenir l'animateur au 05.86.30.07.17.

La Mairie de Marsais, la CDC Aunis Sud, la CAF17 et la MSA17 cofinancent ce lieu d'accueil pour vos enfants.

Une facture mensuelle répertoriant le temps de garderie réellement consommé par le ou les enfants est adressée aux parents par courrier par le Centre Editique de Lille.

Le paiement est à effectuer soit :

- Si l'organisme public offre la possibilité de la payer par internet, au moyen d'une carte bancaire, vous êtes invité(e) à vous connecter à l'adresse électronique mentionnée dans le cadre concerné au recto ;
- Sinon, il vous est recommandé de payer par titre interbancaire de paiement (TIP), en détachant le talon en bas du recto du présent avis, en le datant et le signant dans l'encadré indiqué. Si vos coordonnées bancaires ne sont pas mentionnées en haut à gauche de ce TIP, joignez le relevé d'identité bancaire du compte sur lequel sera prélevée cette créance. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP ;
- Si vous réglez par chèque, libellez-le à l'ordre du trésor public et joignez-le TIP non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP ;
- Si vous réglez par virement bancaire, faites le vers le compte bancaire du comptable public (BIC/IBAN : BDFEFRPPCCT / FR43 3000 1006 9561 7600 0000 052) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées au recto ;
- Si vous réglez en numéraire (dans la limite de 300€) ou carte bancaire au guichet d'un buraliste-partenaire agréé référencé sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite> munissez-vous du présent avis ;
- Si vous souhaitez que vos dettes futures soient prélevées automatiquement sur votre compte bancaire, contactez le secrétariat de la Mairie de Marsais.

Article 5 : Après deux factures consécutives impayées, Monsieur le Maire est autorisé à procéder à l'exclusion temporaire du ou des enfants de l'accueil périscolaire jusqu'à épuisement de la dette.

III - RÈGLES DE VIE ET DISCIPLINE :

Article 6 : Aucun médicament ne sera administré à un enfant même sur présentation d'une ordonnance. Si votre enfant souffre d'une maladie ou d'un problème chronique, un protocole d'accueil individualisé (PAI) doit être établi entre l'école, la mairie et la famille.

Article 7 : En cas de dégradation (matériel, locaux, vêtement...) la Commune de Marsais pourra se retourner vers la famille des enfants responsables. De même, la Commune décline toute responsabilité en cas de perte, de vol et de détérioration d'objet personnel. Les jeux ou jouets électroniques doivent rester à la maison.

Article 8 : Aucun adulte n'est autorisé à prendre un autre enfant que le sien, s'il n'a pas été établi d'autorisation précisant les nom et prénom de la personne habilitée. Nous pourrions être amenés à demander une pièce d'identité ou copie de décision de justice précisant la garde de l'enfant.

Article 9 : Les enfants doivent avoir un comportement compatible avec une vie en groupe, à avoir : - respecter leurs camarades et l'équipe d'animation ainsi que le matériel mis à disposition ; - s'interdire toute attitude susceptible de troubler le fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Un système de gestion hebdomadaire des comportements déviants sur le temps périscolaire est mis en place :

Elève	Non-respect de L'adulte	Non-respect des camarades	Non-respect du matériel	Non-respect des règles de jeu, de mise en rang	Total

A chaque croix : 5 min de réflexion

Si 3 croix dans la même case : mot aux parents / Si 5 croix en tout : mot aux parents

A la fin de chaque semaine, un bilan sera fait et un mot destiné aux parents pourra être mis dans le carnet de liaison de l'enfant. Ce mot devra être signé par les parents.

En cas de manquement à la discipline malgré les mots aux parents, le directeur s'engage à en informer les élus en charge des affaires scolaires. Un conseil de discipline, composé de représentants de parents, représentants scolaire (enseignants), représentants de l'équipe d'animation et représentants d'élus de la Commune, pourra se réunir dans les + brefs délais afin de décider des suites à donner. Les parents seront convoqués à cette réunion à laquelle la présence de l'enfant est souhaitable.

Le Maire,
Steve GABET

✂ -----

COUPON à remplir et à signer par le ou les parents
et à retourner impérativement en Mairie

Je soussigné(e),

Domicilié(e)

TITULAIRE de l'autorité parentale

ATTESTE avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année 2025-2026

et M'ENGAGE à informer mon ou mes enfant(s).....des dispositions qu'il contient.

Marsais, le

Signature